

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le trente octobre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Loïc CAVELLEC, maire.

Étaient présents : Mesdames Becmont, Iung, Patry
Messieurs Anne, Balas, Le Dauphin, Leménager, Lhermite, Luce, Millet

Avaient donné pouvoir : Madame Portier à Madame Patry
Madame Solt à Monsieur Luce
Monsieur Enguehard à Monsieur Cavellec
Madame Philippe à Monsieur Balas
Madame Guyvarc'h à Madame Iung
Monsieur Derouault à Monsieur Le Dauphin
Madame Goujou à Madame Becmont

Absent : Monsieur Gautier

Monsieur Michel ANNE est désigné secrétaire de séance.

1- DEMANDE DE SUBVENTION PLANTATION DE HAIES

Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général afin de financer la création d'une haie bocagère le long de la voie de dégagement derrière le cimetière.

Cette subvention serait d'un montant de 968 €.

2- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE THUE ET MUE - LOTISSEMENT LA MARE AUX CLERCS -

Afin d'être en mesure de payer les travaux liés à l'eau pluviale du lotissement La Mare Aux Clercs, autorisation est donnée au maire de signer une convention avec la communauté de communes Entre Thue et MUE pour des travaux de groupement de commandes et pour un montant de 21 680 € hors taxes, le numéro de commande étant le 09-021.

3-MOTION SUR LE CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE

Monsieur Quesnot, conseiller général, a adressé au maire un texte concernant le changement de statut de la poste car il souhaite que le conseil municipal l'adopte.

Le résultat du vote est le suivant :

Douze abstentions

Trois contre

Trois pour

4-MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE THUE ET MUE – EXTENSION DE COMPETENCE

Concernant le projet d'extension de compétence concernant le domaine de l'environnement, vote de la « Compétence étude de zonage d'assainissement par maîtrise d'ouvrage déléguée » et rejet de « Compétence service public d'assainissement non collectif », c'est-à-dire la réalisation des contrôles obligatoires et la réhabilitation. »

5-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE THUE ET MUE

Election de Monsieur Didier Lhermite, en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Frédéric Leménager, en qualité de délégué suppléant à la commission d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Entre Thue et Mue.

6-REPAS DES AINES – PARTICIPATION DES CONJOINTS DES ELUS

La participation des conjoints des élus au repas des aînés prévu le 22 novembre 2009 à Bretteville l'Orgueilleuse est fixée à 28 €.

7-CHEQUES CADEAUX ANNEE 2010

Acquisition de chèques cadeaux pour les vœux 2010 du personnel, d'une valeur faciale de 10 €, pour tout le personnel communal :

140 € pour le personnel travaillant à temps complet.

au prorata des heures effectuées pour le personnel travaillant à temps non complet

au prorata des heures effectuées et du nombre de mois de présence pour le personnel recruté en cours d'année.

L'arrondi se faisant aux dix euros supérieurs.

8-GUIDE PRATIQUE

L'étude de ce dossier est reportée au prochain conseil municipal.

9- QUESTIONS DIVERSES

9/1 – GIP LA BRIGADE VERTE

Compte tenu de la création d'un Groupement d'Intérêt Public pour permettre la pérennité des différentes missions assurées par La Brigade Verte, le conseil municipal a décidé :

que la commune de Bretteville l'Orgueilleuse soit membre fondateur du groupement d'intérêt public LA BRIGADE VERTE

le siège social sera temporairement fixé à Bretteville l'Orgueilleuse au 1 rue de Bayeux.